

De bons conseils

03

L'INCIDENCE DE L'INFLATION SUR VOTRE AVENIR FINANCIER

L'INFLATION DEFRAIE LES MANCHETTES CES TEMPS-CI. DÉCOUVREZ COMMENT ATTÉNUER SES EFFETS SUR VOTRE PORTEFEUILLE.



ScotiaConseils 

Banque Scotia

De bons conseils

Présenté par

ScotiaConseils 

Découvrez comment une simple conversation peut vous aider à atteindre vos objectifs.

Dans ce numéro :

- 03 L'incidence de l'inflation sur votre avenir financier
- 07 Votre épargne vous survivra-t-elle?
Comprendre et gérer le risque lié à la longévité
- 11 Quand devriez-vous revoir votre plan financier?
- 14 Tirez-vous le maximum de votre REEE?
- 19 Présentation des fonds communs de placement et des FNB
- 23 Survol du marché

Banque Scotia MD



L'incidence de l'inflation sur votre avenir financier




L'inflation fait la une des journaux dernièrement et ses effets commencent à se faire ressentir au moment de passer à la caisse.

Si vous avez fait les courses, le plein d'essence ou des achats pour vous lancer dans des rénovations récemment, vous avez probablement pu constater personnellement les effets de l'inflation. La brusque augmentation des prix est la conséquence de la paralysie économique sans précédent connue l'an dernier, des perturbations des chaînes d'approvisionnement et de l'augmentation du coût des matières premières.

L'EFFET DE L'INFLATION SE FAIT RESSENTIR À LA CAISSE

Le graphique suivant illustre la valeur moyenne des **dépenses en alimentation mensuelles actuelles d'un ménage**, comparativement aux mêmes dépenses il y a 25 ans et 25 ans dans l'avenir.

Il y a 25 ans	Aujourd'hui	Dans 25 ans
380 \$	628 \$	1 030 \$
		

Statistique Canada (2019). Valeur moyenne actuelle des biens établie en fonction des dépenses alimentaires mensuelles d'un ménage, exprimées en \$ CA et arrondies au dollar le plus près (tableau 11-10-0125-01). Le calcul de la valeur des biens il y a 25 ans est établi au moyen de la Feuille de calcul de l'inflation de la Banque du Canada. Le calcul de la valeur des biens 25 ans dans l'avenir tient compte d'un taux d'inflation hypothétique de 2 %, composé annuellement. À titre d'exemple seulement.

Comment mesure-t-on l'inflation?

L'**indice des prix à la consommation (IPC)** est l'un des indicateurs économiques les plus connus au Canada. Il compare le prix au fil du temps d'un panier comprenant toujours les mêmes biens et services – nourriture, logement et vêtements, notamment – ce qui permet d'illustrer l'inflation des prix à la consommation et la situation économique générale. La variation en pourcentage du prix du panier sert à estimer l'inflation pour l'ensemble de l'économie.

Quels sont les effets de l'inflation?

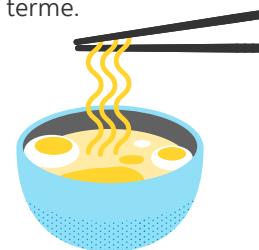
L'effet le plus courant de l'inflation est l'érosion du pouvoir d'achat. Autrement dit, quand les prix augmentent, votre argent ne vous permet plus d'acheter autant qu'auparavant.

Le graphique ci-dessous illustre la baisse du pouvoir d'achat de 1 000 \$ CA entre 1970 et 2020, soit sur une période de 50 ans.

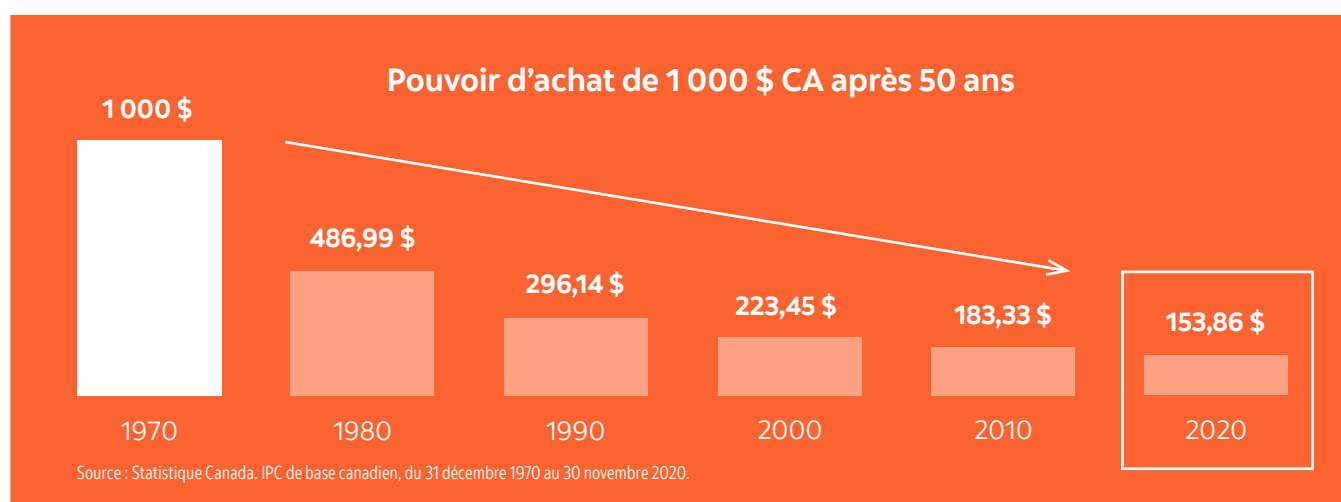
CONSEIL

Tenez compte de la valeur des biens en dollars d'aujourd'hui, mais aussi de demain

Lorsque nous épargnons pour atteindre un objectif à long terme, nous nous trouvons à faire des plans pour l'avenir, tout en étant bien ancrés dans le présent. Souvent, la valeur en dollars que nous attribuons à notre objectif ultime correspond au coût des biens aujourd'hui, sans tenir compte de l'incidence de l'inflation sur le pouvoir d'achat de notre épargne à terme.



L'INCIDENCE DE L'INFLATION



L'incidence de l'inflation sur l'épargne à long terme

L'incidence négative que l'inflation exerce sur votre épargne à long terme est un risque omniprésent, mais souvent négligé lorsqu'on investit. Si les effets de l'inflation sur vos investissements ne se font pas ressentir à court terme, ils érodent néanmoins petit à petit le pouvoir d'achat de vos économies à long terme. Comme le prix des biens et des services augmente avec le temps, vous devrez épargner plus pour maintenir votre pouvoir d'achat dans le futur (ex. : à la retraite).

Comment se protéger contre l'inflation?

Pour augmenter ses chances de dépasser l'inflation et de bâtir son patrimoine dans le temps, il est conseillé d'investir dans un portefeuille équilibré, contenant des actions et des obligations. Les actions génèrent des rendements solides, qui, historiquement, ont toujours largement battu l'inflation. **La diversité de votre portefeuille, composé d'actions et d'obligations, est un facteur clé pour atteindre vos objectifs de placement à long terme.** D'une part, les obligations représentent un potentiel de revenu et un amortisseur pour votre portefeuille en cas de ralentissement du marché boursier. D'autre part, les actions sont le moteur de croissance de votre portefeuille, et une forte proportion d'actions dans votre portefeuille offre un potentiel de rendement plus élevé à long terme, mais s'accompagne aussi d'un risque plus important.

En revanche, la réserve liquide peut freiner le rendement de votre portefeuille de placement si elle est conservée sur une longue période, ce qui peut avoir une incidence sur le rendement global de votre portefeuille.

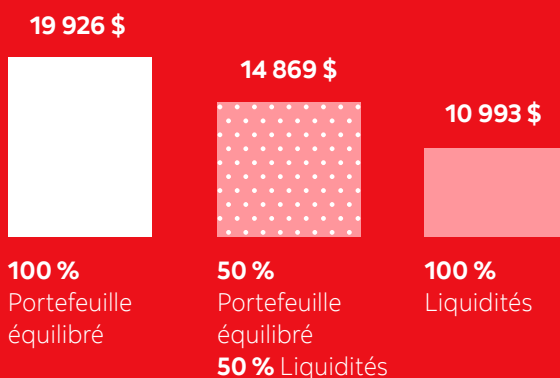
LES EFFETS À LONG TERME DES LIQUIDITÉS SUR VOTRE PORTEFEUILLE¹

Dans la mise en situation suivante, nous avons investi **10 000 \$ CA** de trois manières différentes sur une période de dix ans :

- **100 %** dans un portefeuille équilibré
- **50 %** dans un portefeuille équilibré et **50 %** en liquidités
- **100 %** en liquidités

Comme le démontre le graphique ci-dessous, si vous gardez vos économies à long terme en liquidités, vous renoncez non seulement à un potentiel de croissance majeur, mais votre argent pourrait ne pas suivre l'inflation, ce qui constituerait un rendement réel négatif.

À partir d'un investissement initial de 10 000 \$ CA sur une période de 10 ans
(De janvier 2010 à décembre 2020)



Source : Morningstar

¹ Cet exemple est fondé sur des portefeuilles fictifs et présenté à titre indicatif seulement. Il n'est pas possible d'investir directement dans un indice. Le calcul suppose que tous les revenus sont réinvestis et qu'il n'y a pas de frais de transaction ni d'impôt. La valeur du placement est calculée à partir des rendements composés annuels sur la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2020. Cet exemple présuppose un placement dans un portefeuille équilibré ayant la pondération suivante : 25 % dans l'indice composé de rendement global S&P/TSX, 50 % dans l'indice obligataire universel FTSE Canada, et 25 % dans l'indice de rendement global MSCI Monde. Il présuppose également le placement des liquidités dans l'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada.

Un placement dans des fonds communs de placement peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Prenez connaissance du prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis ni assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par d'autres organismes d'assurance dépôts du gouvernement; la valeur des parts change fréquemment et le rendement antérieur est susceptible de ne pas se répéter.

Atténuer les effets de l'inflation

Personne ne peut éviter complètement les effets de l'inflation. Cependant, une stratégie de placement efficace peut vous aider à maintenir votre pouvoir d'achat et votre train de vie durant la retraite. La Banque Scotia vous offre un large éventail de solutions de gestion qui sont

continuellement adaptées pour maîtriser différents risques, dont le risque de l'inflation.

Consultez votre conseiller de la Banque Scotia dès aujourd'hui pour construire un plan financier qui vous aidera à bâtir l'avenir financier que vous envisagez à long terme.

ENTRETIEN AVEC UN GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE

Comment les Solutions de portefeuille Scotia vous protègent-elles contre l'inflation?



Judith Chan

Gestionnaire de portefeuille
Solutions de portefeuille des Fonds Scotia
et Fonds Dynamique
Banque Scotia

Nos portefeuilles multiactifs sont placés dans des segments du marché et des catégories d'actifs (ex. : actions, obligations et liquidités) qui visent à dégager des rendements totaux supérieurs à l'inflation à long terme. L'inflation est une considération importante quand il s'agit, pour nos gestionnaires de portefeuille, de sélectionner des titres boursiers. Nous cherchons à investir dans des entreprises qui ont le pouvoir de fixation des prix nécessaire pour atteindre des marges d'exploitation viables, qui sont les chefs de file de leurs secteurs et qui génèrent un flux de trésorerie positif et un rendement du capital investi important.

En investissant dans différents secteurs d'activité et dans diverses catégories d'actifs, nous profitons de la diversification apportée par leur réaction à l'évolution des taux d'inflation, ce qui est important du point de vue de la gestion des risques. En investissant dans un portefeuille largement diversifié, en plus de contribuer à protéger le pouvoir d'achat des placements, nous nous attendons à récolter une prime pour le risque couru.



Votre épargne VOUS survivra-t-elle?

Comprendre et gérer le risque lié à la longévité



Bonne nouvelle! Grâce aux avancées en médecine et en technologie médicale, l'espérance de vie au Canada augmente; en effet, elle est désormais d'environ 80 ans pour les hommes et de 84 ans pour les femmes¹.

Toutefois, une espérance de vie plus longue peut entraîner certains inconvénients. Puisque les Canadiens vivent plus longtemps à la retraite, leur épargne pourrait ne pas être suffisante pour financer une retraite d'une durée potentielle d'au moins 20 ans.

Qu'est-ce que le risque lié à la longévité?

Le risque lié à la longévité est l'une des grandes préoccupations des retraités et représente le risque que votre épargne s'épuise de votre vivant. Diverses circonstances entraînent ce type de risque : vous pourriez sous-estimer la somme d'argent dont vous aurez besoin à la retraite; au fil du temps, votre épargne pourrait ne pas fructifier suffisamment pour financer vos plans de retraite; ou vous pourriez vivre plus longtemps que prévu.

Comment atténuer le risque lié à la longévité


Ce risque devient un enjeu à la retraite, lorsque les retraités comptent habituellement sur un montant d'argent fixe pour financer leur retraite, qui pourrait durer plus de 20 ans, sans toutefois savoir combien de temps ils pourront vivre de leur épargne. Le montant nécessaire pour financer une retraite varie d'une personne à l'autre, puisqu'il dépend des habitudes en matière de dépenses personnelles et des objectifs de style de vie de chacun.


Une planification rigoureuse peut vous aider à veiller à ce que vous ayez suffisamment de fonds tout au long de votre retraite. Pour commencer, vous devriez considérer les points suivants :

- ✓ **Toutes vos sources de revenu de retraite**, notamment vos prestations de régimes gouvernementaux ou d'entreprise, vos comptes enregistrés et non enregistrés, votre compte d'épargne libre d'impôt (CELI).
- ✓ **Vos dépenses actuelles et vos dépenses futures éventuelles**, pour vous aider à estimer le montant de vos dépenses à la retraite et à déterminer les dettes ou les dépenses que vous pourriez réduire ou éliminer.
- ✓ **Vos frais de soins de santé éventuels**, en tenant compte des avantages offerts par le gouvernement ou votre employeur quand vous serez à la retraite, ainsi que

de toute maladie chronique dont vous souffrez comme le diabète ou l'hypertension.

Un conseiller de la Banque Scotia peut vous fournir des conseils en matière de planification de la retraite et élaborer avec vous un plan financier qui vous aidera à bâtir l'avenir financier que vous envisagez. Tout commence par une simple conversation :

 Prenez rendez-vous avec un conseiller de la Banque Scotia
ou

 Visitez notre Centre ScotiaConseils+ à banquescotia.com/retraite, où vous trouverez des outils, des conseils et des articles utiles sur une variété de questions financières, comme le **Calculateur d'épargne-retraite**.

GÉRER LE RISQUE LIÉ À LA LONGÉVITÉ ET SON ÉPARGNE À LONG TERME

Généralement, quand un investisseur pense au risque, il se concentre surtout sur les fluctuations journalières des cotes et de ses placements, en mettant surtout l'accent sur l'activité récente. En d'autres termes, un investisseur a tendance à donner plus d'importance au court terme qu'au long terme. C'est ce que les experts de la finance comportementale appellent le parti pris de la récence.

Laisser le risque du marché, réel ou perçu, teinter votre planification à long terme, surtout à la retraite, donne lieu à un inconvénient bien réel. Une approche trop prudente dans vos placements peut limiter votre potentiel de croissance et ainsi augmenter le risque de ne pas atteindre vos objectifs d'épargne retraite ou d'être à court d'argent, surtout après avoir tenu compte de l'inflation.

Comment pouvez-vous gérer le risque lié à la longévité?

En diversifiant votre portefeuille pour atteindre un équilibre entre la prudence et la croissance, vous pouvez dynamiser la valeur de votre portefeuille à long terme et contrer le risque de longévité.

Toute décision d'accroître le potentiel de rendement de votre portefeuille s'accompagne d'un risque supplémentaire, qui peut toutefois être encadré par une planification judicieuse et un équilibre harmonieux des placements pour chacune des étapes de votre existence.

L'établissement d'un portefeuille adéquat demeure votre priorité, mais un plan de revenu de retraite peut vous aider à générer des revenus stables durant toute votre retraite même si vous ne touchez plus de paie. Votre plan de revenu de retraite et votre taux de retrait devraient tenir compte de toutes les ressources à votre disposition à la retraite, notamment vos prestations des régimes publics et du régime de retraite de votre employeur, et votre épargne personnelle, y compris vos placements enregistrés.

Parlez à un conseiller de la Banque Scotia pour vous assurer que votre stratégie et vos placements sont adaptés à votre réalité afin que vous puissiez maintenir le niveau de vie que vous souhaitez à la retraite.

Comblent vos écarts de financement à la retraite

Vous trouverez ci-après certaines stratégies qui pourraient vous aider à combler l'écart entre votre épargne et le coût associé au niveau de vie que vous souhaitez maintenir à la retraite.

Augmentez le rythme auquel vous épargnez actuellement

Si vous avez établi un prélèvement automatique des cotisations (PAC) pour automatiser votre épargne en vue de la retraite, songez à augmenter le montant de vos cotisations ou leur fréquence (p. ex., en passant de cotisations mensuelles à des cotisations aux deux semaines). Si vous n'avez pas établi de PAC, pensez à le faire, puisqu'il s'agit d'un moyen facile et automatique d'épargner. Pour voir à quel point votre épargne pourrait fructifier rapidement, rendez-vous à banquescotia.com/PAC et regardez notre vidéo interactive sur le PAC.

Reportez votre retraite

En continuant à travailler quelques années de plus, vous pourriez être en mesure d'accumuler les fonds suffisants pour vous aider à maintenir votre niveau de vie souhaité à la retraite.

EN BREF

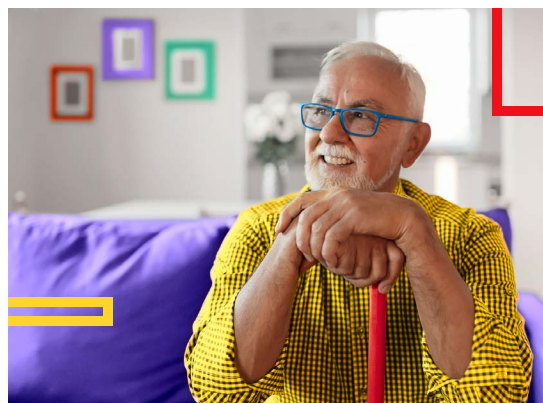
Voici l'âge auquel les Canadiens prévoient prendre leur retraite.

23 % Entre **65** et **69** ans

19 % Entre **60** et **64** ans

10 % Entre **55** et **59** ans

Source : Banque Scotia, Sondage sur les placements de la Banque Scotia, 2021



Revoyez certaines de vos attentes

Si le risque lié à la longévité vous préoccupe, vous pourriez revoir certaines de vos attentes à l'égard de votre niveau de vie à la retraite. Peut-être pourriez-vous diminuer la fréquence de vos voyages ou déménager dans un logement plus petit pour réduire vos dépenses (p. ex., factures de services publics, impôt foncier, assurance).

Songez à travailler à temps partiel

Vous pourriez trouver un emploi à temps partiel pour que votre épargne retraite dure plus longtemps. Selon votre profession ou métier, vous pourriez être en mesure de continuer à travailler à temps partiel ou de proposer vos services en tant que consultant. Le revenu tiré de vos activités pourrait vous amener à réduire les retraits de fonds de votre épargne-retraite et ainsi étendre la durée de votre épargne.



Pensez à tirer parti de la valeur acquise de votre maison

La valeur de votre propriété a probablement augmenté considérablement au fil des années, ce qui pourrait vous permettre de profiter d'un plan d'emprunt adossé à la valeur acquise de votre propriété. Pour en apprendre davantage sur cette solution et déterminer si elle convient à votre situation, communiquez avec un conseiller de la Banque Scotia.

Vous pourriez aussi louer votre sous-sol (s'il est aménagé) pour compléter votre revenu ou louer votre propriété en hiver si vous avez l'habitude de passer la saison hivernale dans le sud. Cette solution ferait aussi en sorte que votre maison soit toujours occupée.

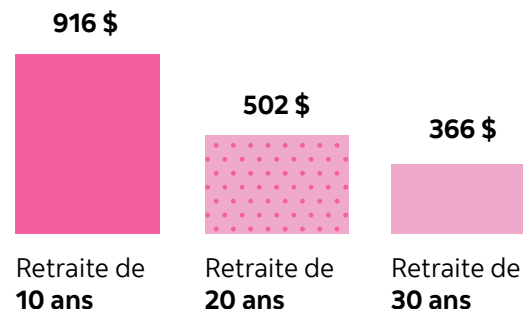
¹ Examen de la population mondiale, espérance de vie par pays en 2021, <https://worldpopulationreview.com/countries/life-expectancy>

COMBIEN DE TEMPS POURRIEZ-VOUS VIVRE AVEC 100 000 \$?

Penchons-nous sur trois scénarios de retraités avec un placement de 100 000 \$ et voyons combien de fonds ils pourraient retirer chaque mois sur des durées de 10, 20 ou 30 ans. Cet exemple suppose l'épuisement de l'épargne sur une période de 10, 20 ou 30 ans.

Comme l'illustre le graphique ci-après, le montant des retraits mensuels de l'épargne est inversement proportionnel à la durée de la retraite, puisqu'elle doit couvrir des dépenses sur une plus longue période.

Montant du retrait mensuel pour une durée de retraite de 10, 20 ou 30 ans



Présenté à titre indicatif seulement et ne reflète pas des résultats réels, ni la valeur future ou le rendement d'un fonds commun ou d'un quelconque placement. Le calcul suppose que tous les revenus sont réinvestis et qu'il n'y a pas de frais de transaction ni d'impôt. Les retraits mensuels à la retraite sont ajustés pour tenir compte d'un taux présumé d'inflation de 2,0 %. Ils supposent l'épuisement de l'épargne sur une période de 10, 20 ou 30 ans en se fondant sur un placement hypothétique de 100 000 \$. L'exemple donné pré suppose un taux de rendement hypothétique de 4 %, composé annuellement. Les montants sont arrondis au dollar le plus près.

Quand devriez-vous revoir votre plan financier?



Si vous faites partie des nombreux Canadiens qui ont un plan financier : bravo! Vous avez posé un jalon essentiel dans la création d'une feuille de route financière qui vous aidera à bâtir un avenir plus sûr.

Un plan financier est un bon début, mais souvenez-vous que pour en tirer profit au maximum, il est nécessaire de le mettre régulièrement à jour pour qu'il reflète les changements qui se produisent dans votre vie : que ce soit votre mariage, la naissance d'un enfant ou des changements de carrière, en passant par l'achat d'une maison, pour n'en nommer que quelques-uns.

La planification financière est une démarche continue. Nous qualifions d'ailleurs souvent les plans financiers de « documents vivants », car ils sont constamment modifiés en fonction des changements que vous vivez. Il est donc préférable d'avoir toujours votre plan à portée de main, afin de pouvoir le revoir facilement à mesure que votre situation financière évolue.

« Rien n'est permanent, sauf le changement. »

-Héraclite,
philosophe grec,
500 av. J.-C.

Dans cet article, nous examinerons les changements majeurs dans votre vie qui devraient mener à une révision ou à une mise à jour de votre plan. Nous partons ici du principe que vous avez déjà un plan financier.

Cependant, si ce n'est pas le cas, prenez rendez-vous dès aujourd'hui avec un conseiller de la Banque Scotia pour établir ensemble un plan qui vous aidera à atteindre vos objectifs financiers. Pas encore convaincu? Rendez-vous à la section « Cinq avantages que vous confère un plan financier » de cet article.



OCCASIONS DE REVOIR VOTRE PLAN : N'ATTENDEZ PAS

Quand devriez-vous donc revoir votre plan financier? Cela dépend beaucoup de votre situation, mais il est conseillé de le faire une fois par an, voire plus, en particulier si des changements importants se produisent dans votre vie, tels que les suivants :

- Naissance d'un enfant;
- Nouvel emploi, changement de carrière, promotion ou augmentation de salaire;
- Perte d'un emploi;
- Mariage, divorce ou séparation;
- Achat d'une nouvelle maison;
- Décès ou héritage;
- Handicap, maladie ou tout autre changement dans votre état de santé;
- Déménagement dans une autre province ou à l'étranger;
- Remboursement d'une dette importante;
- Achats importants (voiture, bateau, etc.).

Les examens annuels de votre portefeuille de placements, effectués avec votre conseiller, représentent également une excellente occasion de discuter de vos objectifs financiers et de les mettre à jour, puisqu'ils sont étroitement liés à votre plan.

Vue d'ensemble

Bien que la liste ci-dessus soit relativement complète, voici d'autres considérations à prendre en compte lorsque vous revoyez votre plan financier.



Objectifs

Les objectifs constituent un élément essentiel de tout bon plan financier. Ils évoluent toutefois au fil de votre vie. Sont-ils encore adaptés à votre plan financier? Vous pouvez peut-être en éliminer certains que vous avez atteints (le remboursement d'un prêt étudiant ou personnel par exemple) et en ajouter d'autres (économies pour l'achat d'une maison ou les études

de votre enfant). En réévaluant vos objectifs, vous prendrez la mesure des progrès accomplis, ce qui pourrait vous amener à reconsidérer certains buts ou la manière de les atteindre.



Flux de trésorerie

Il est judicieux de passer périodiquement en revue votre flux de trésorerie, en particulier lorsque survient dans votre vie un changement important qui pourrait avoir une incidence sur votre revenu ou vos dépenses. Il peut être nécessaire d'apporter quelques modifications à votre plan financier à court et à long terme pour répondre à l'évolution de votre flux de trésorerie.



Réévaluation du risque

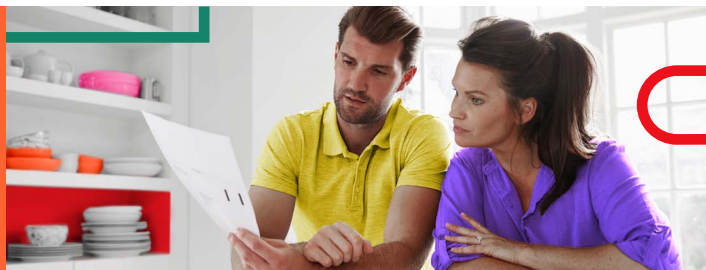
Chaque événement marquant de notre vie modifie inévitablement notre rapport au risque. Par exemple, à la naissance d'un enfant, la souscription d'une assurance vie adéquate pourrait devenir une priorité. Le risque est également une importante considération en matière d'investissement. À l'approche de la retraite, vous commencerez probablement à réduire votre risque d'investissement pour protéger votre portefeuille contre les ralentissements du marché et les crises financières.



Examen de votre plan financier : Tout commence par une simple conversation

Que vous ayez besoin de revoir votre plan financier dans sa globalité ou seulement certains objectifs, un conseiller de la Banque Scotia vous aidera afin de garantir que vous êtes sur la bonne voie pour atteindre vos objectifs financiers. Consultez la page **Conseil+** consacrée à la planification financière pour obtenir de l'information, des conseils et des outils.

CINQ AVANTAGES QUE VOUS CONFÈRE UN PLAN FINANCIER



1. Aide à établir des objectifs et un plan pour l'avenir

Quelles que soient vos aspirations, un plan financier vous aide à définir des objectifs financiers réalistes et une stratégie et un échéancier pour les atteindre.

2. Fait ressortir les occasions

Qu'il s'agisse d'accroître votre épargne, de réduire votre dette ou de faire des placements fiscalement avantageux, un plan financier peut vous aider à obtenir de meilleurs résultats financiers.

3. Aide à se sentir plus à l'aise avec ses finances

Collaborer avec votre conseiller en services bancaires/ conseiller financier pour créer un plan financier vous aidera à bâtir votre patrimoine en adoptant des types d'épargne plus avantageux, et vous permettra d'enrichir vos connaissances financières pour que vous preniez des décisions avec assurance.

4. Prévoit l'imprévisible

Un plan financier vous aide à analyser votre situation financière actuelle et met en place des mesures de protection appropriées pour faire face à des événements inattendus (handicap ou maladie, perte d'emploi, décès, etc.).

5. Offre une tranquillité d'esprit

Un plan financier ne vous offre pas seulement des avantages financiers. Une importante étude menée auprès des Canadiens a montré que ceux qui ont un plan financier complet jouissent d'un plus grand bien-être émotif que ceux qui ont peu planifié¹.

¹ Conseil relatif aux standards des planificateurs financiers, *The Value of Financial Planning*, 2012.



Tirez-vous le maximum de votre REEE?

De l'épargne automatique aux subventions publiques, ne laissez pas d'argent sur la table



Que votre enfant n'ait pas encore fait ses premiers pas ou qu'il soit sur le point de maîtriser ses tables de multiplication, vous songez sans doute déjà à ce que l'avenir lui réserve.

Votre enfant souhaitera probablement poursuivre des études postsecondaires – qu'il s'agisse d'une formation au collège, à l'université ou dans le cadre d'un stage. C'est pourquoi il est essentiel de commencer à épargner le plus tôt possible en prévision des frais de scolarité.

Or, les études supérieures peuvent être très coûteuses. **Au Canada, les frais de scolarité annuels moyens pour des études postsecondaires sont de 19 499 \$¹.** Comment pourrez-vous aider votre enfant à poursuivre ses études? Le REEE est l'un des meilleurs moyens de financer les études de votre enfant et de l'aider à réaliser ses ambitions futures.



COMMENÇONS PAR LA BASE : QU'EST-CE QU'UN REEE?

Le régime enregistré d'épargne-études (REEE) est l'instrument d'épargne en prévision d'études le plus répandu. Il aide les parents et les proches à épargner en prévision des études postsecondaires d'un enfant.

Les cotisations aux REEE ne sont pas déductibles. Toutefois, les sommes qui y sont versées fructifient à l'abri de l'impôt jusqu'à ce que vous les retiriez du régime pour payer les études postsecondaires de votre enfant ou du bénéficiaire.

QUESTIONS COURANTES

<p>Quel montant peut-on cotiser à un REEE?</p>	<p>Vous pouvez verser dans un régime enregistré d'épargne-études un maximum à vie de 50 000 \$ par bénéficiaire (soit, votre enfant ou tout autre bénéficiaire du REEE).</p>
<p>Quels sont les types de REEE offerts?</p>	<p>Il y a deux options :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Un régime familial pour regrouper les cotisations versées au nom d'un ou plusieurs bénéficiaires, qui sont membres de la même famille, jusqu'à ce que chacun atteigne 31 ans. → Un régime individuel en désignant un seul bénéficiaire et en y versant des cotisations sans restriction quant à l'âge du bénéficiaire ni à son lien avec le titulaire du compte (vous pouvez même être le bénéficiaire).
<p>Les cotisations au REEE sont-elles déductibles?</p>	<p>Les cotisations à un REEE ne sont pas déductibles d'impôt, mais tous les revenus de placement gagnés dans un REEE sont exempts d'impôt jusqu'au moment du retrait.</p> <p>Lorsque des fonds sont retirés du REEE comme paiement d'aide aux études (PAE), les gains acquis et les subventions sont considérés comme un revenu imposable du bénéficiaire. Votre enfant ou le bénéficiaire devra donc inclure ce montant dans sa déclaration de revenus pour l'année où il le reçoit.</p>
<p>Comment puis-je cotiser à un REEE?</p>	<p>Vous pouvez cotiser à un REEE par paiements forfaitaires ou par prélèvements automatiques périodiques de votre compte bancaire. Pour voir à quel point votre épargne pourrait fructifier, regardez notre vidéo interactive à banquescotia.com/PAC.</p> <p>Utilisez l'outil Diagnostic REEE de la Banque Scotia pour savoir comment vous pouvez planifier votre épargne et financer les études de votre enfant.</p>
<p>Que se passe-t-il si mon enfant ne fait pas d'études postsecondaires?</p>	<p>Vous avez plusieurs options :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Vous pouvez désigner un autre bénéficiaire, si vous remplissez certaines conditions. → Vous pouvez retirer le montant de vos cotisations au REEE sans payer d'impôt, mais vous devez rembourser au gouvernement toutes les sommes reçues sous forme de subventions et bons d'études versées dans ce régime. → Vous pourriez être en mesure de transférer jusqu'à 50 000 \$ des revenus de placement gagnés dans votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou le REER de votre conjoint si vous avez suffisamment de droits de cotisation inutilisés. Vous pouvez également retirer le revenu de placement en liquidités (sur lesquelles vous aurez alors à payer de l'impôt)².



MAXIMISEZ LA VALEUR DANS VOTRE REEE GRÂCE AUX SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL³

Le gouvernement verse un montant correspondant à une tranche de vos cotisations à un REEE sous la forme de subventions afin de soutenir une croissance rapide et efficace de l'épargne en vue des études d'un enfant.

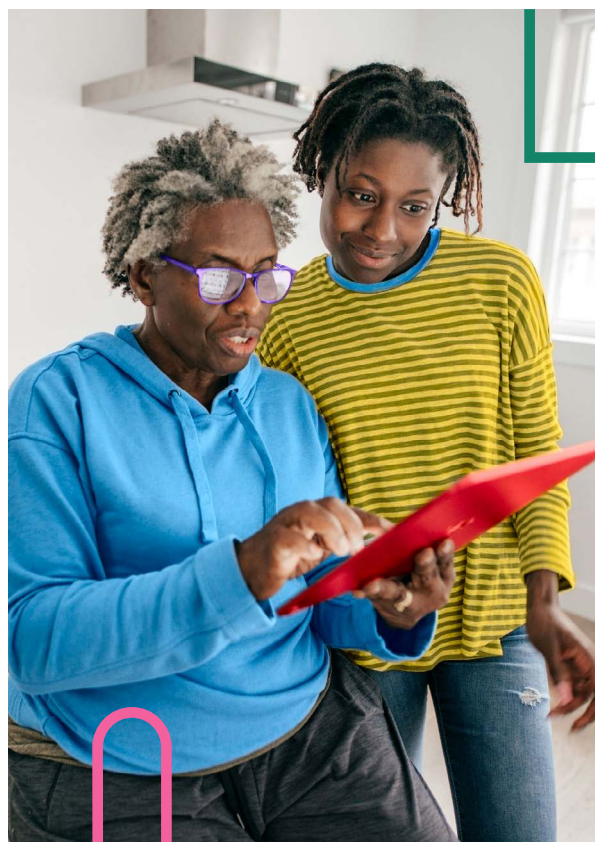
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)

- La Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) correspond à **20 %** de la première tranche de **2500 \$** de vos cotisations admissibles à un REEE. Vous pourriez recevoir jusqu'à concurrence de 500 \$ par an par bénéficiaire âgé de moins de 18 ans, et un maximum de **7200 \$**⁴.
- Vous pourriez aussi avoir droit à une SCEE supplémentaire, de **10 %** ou **20 %** sur le premier montant de **500 \$** cotisé chaque année, jusqu'à concurrence de 100 \$ par an par bénéficiaire âgé de moins de 18 ans, et d'un maximum de **7200 \$**, selon votre revenu familial net⁴.

La SCEE selon le revenu net familial

La valeur maximale de la SCEE est de :

- 100 \$ si le revenu net familial rajusté en 2021 est de 49 020 \$ ou moins ($500 \$ \times 20 \% = 100 \$$)
- 50 \$ si le revenu net familial rajusté en 2021 est supérieur à 49 020 \$ et inférieur à 98 040 \$ ($500 \$ \times 10 \% = 50 \$$)



Bon d'études canadien (BEC)

- Un enfant né le 1^{er} janvier 2004 ou après inclusivement, peut recevoir un bon d'études canadien (BEC) de **500 \$ (dépôt initial)** et de **100 \$ par an** par bénéficiaire admissible, jusqu'à ce que le bénéficiaire atteigne 15 ans et jusqu'à un maximum de 2 000 \$⁵. Vous n'avez pas à cotiser à votre REEE pour demander et recevoir le BEC.



VOICI DEUX STRATÉGIES DE COTISATION À UN REEE À ENVISAGER

1. Stratégie d'épargne annuelle

Cette stratégie d'épargne fort répandue permet aux parents et aux autres membres de la famille d'épargner des fonds considérables en vue de financer des études postsecondaires et de maximiser les subventions annuelles obtenues du gouvernement.

2. Stratégie d'épargne forfaitaire

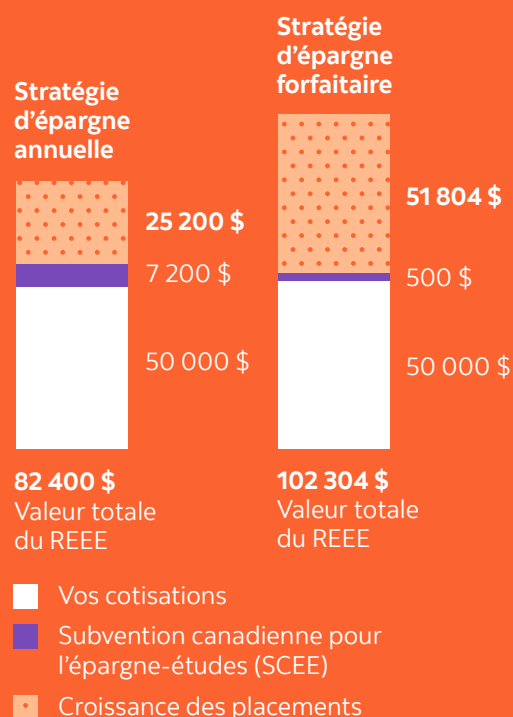
Les gens qui en ont les moyens peuvent effectuer une cotisation forfaitaire unique de 50 000 \$ par bénéficiaire pour épargner le plus possible en vue du financement d'études postsecondaires.

	Stratégie d'épargne annuelle	Stratégie d'épargne forfaitaire
Comment ça fonctionne?	Cotisation annuelle de 2 500 \$ (ou environ 208 \$ par mois), jusqu'à l'année du 17 ^e anniversaire du bénéficiaire, en plus d'une cotisation forfaitaire supplémentaire de 7 500 \$ à la dernière année.	Cotisation maximale totale de 50 000 \$ dès la première année et maintien des placements jusqu'au 18 ^e anniversaire du bénéficiaire.
Cotisation totale	50 000 \$	50 000 \$
Montant de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)	Plafond global de 7 200 \$ (500 \$ par année, par bénéficiaire âgé de moins de 18 ans)	500 \$ (en raison de la cotisation unique effectuée la première année)*
Croissance des placements (en supposant un taux de rendement annuel de 4 %)	25 200 \$	51 804 \$
Valeur approximative du REEE au 18^e anniversaire du bénéficiaire	82 400 \$ <i>(Voir l'illustration à la page suivante)</i>	102 304 \$ <i>(Voir l'illustration à la page suivante)</i>
Dans quelle mesure les cotisations sont-elles imposables et qui est redevable du paiement?	La SCEE (7 200 \$) et les gains des placements (25 200 \$) sont imposables au moment de leur retrait par le bénéficiaire, qui est redevable du paiement de l'impôt (32 400 \$ au total).	La SCEE (500 \$) et les gains des placements (51 804 \$) sont imposables au moment de leur retrait par le bénéficiaire, qui est redevable du paiement de l'impôt (52 304 \$ au total).

* En supposant que le bénéficiaire n'est pas admissible au montant supplémentaire de la SCEE.

COMPARAISON DES STRATÉGIES D'ÉPARGNE ANNUELLE ET FORFAITAIRE

Le graphique suivant met ces deux stratégies en parallèle, en supposant un taux de rendement de 4 %



¹ Source : Magazine Macleans (2018). Coût moyen pondéré de tous les frais inhérents pour un étudiant de premier cycle dans une université canadienne vivant à l'extérieur du campus.

² Certaines conditions s'appliquent. Pour plus de détails, renseignez-vous auprès d'un conseiller de la Banque Scotia.

³ Des conditions s'appliquent à toutes les subventions gouvernementales. Consultez votre conseiller pour en savoir plus.

⁴ Jusqu'au 31 décembre de l'année du 17^e anniversaire du bénéficiaire. Des restrictions s'appliquent.

⁵ L'Agence du revenu du Canada détermine l'admissibilité.

UN COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT (CELI) PEUT AUSSI VOUS AIDER À METTRE DE L'ARGENT DE CÔTÉ POUR LES ÉTUDES DE VOTRE ENFANT.



Si vous craignez que vos cotisations à un REEE ne suffisent pas à financer les coûts éventuels d'études postsecondaires,

vous pourriez aussi effectuer des cotisations à cet effet dans un CELI.

Les REEE et les CELI se ressemblent, les cotisations versées dans chacun de ces instruments n'étant pas déductibles d'impôt.

Un CELI offre notamment les avantages suivants :

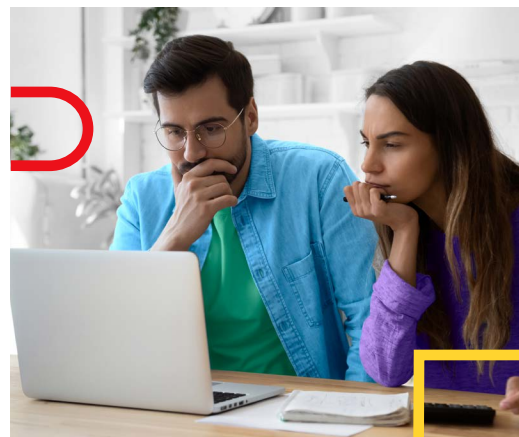
- ✓ Les revenus générés dans un CELI sont libres d'impôt, même au moment du retrait des fonds.
- ✓ Les fonds d'un CELI peuvent être utilisés comme vous l'entendez, et non uniquement pour financer des études.
- ✓ Le plafond cumulatif de cotisation à un CELI est de 75 500 \$ et la limite de cotisation annuelle courante est de 6 000 \$. La cotisation maximale à vie à un REEE est de 50 000 \$ par bénéficiaire.

Un conseiller de la Banque Scotia peut élaborer une stratégie d'épargne-études adaptée à votre situation financière, en tenant compte des subventions publiques applicables, afin de vous aider à financer les études de votre enfant. Pour en apprendre davantage ou pour ouvrir un REEE, parlez à un conseiller de la Banque Scotia.

Présentation des fonds communs de placement et des FNB

Les fonds communs de placement et les fonds négociés en bourse (FNB) font partie des produits de placement les plus populaires chez les investisseurs.

Il est important de comprendre les caractéristiques propres à chacun de ces instruments pour décider de façon éclairée si l'un d'entre eux (ou les deux) convient à vos objectifs de placement, à vos connaissances financières et au temps que vous pouvez consacrer à bâtir votre portefeuille.



Tant les fonds communs de placement que les FNB donnent accès à une gamme très diversifiée d'actions et d'obligations canadiennes, américaines et étrangères. Grâce à ces produits, les investisseurs peuvent ratisser large (par exemple en optant pour un fonds indiciel répliquant l'indice composé TSX) ou choisir des placements plus ciblés (par exemple, des actions à dividendes ou un secteur en particulier, comme l'énergie).

Représentant plus de 1,9 billion de dollars en actifs¹, les fonds communs de placement règnent toujours sur le marché des placements canadien. Néanmoins, les FNB sont de plus en plus populaires; en juillet 2021, la valeur de leurs actifs sous gestion dépassait 313 milliards de dollars, une hausse de près de 30 % par rapport à l'année précédente².

Voyons quelques-unes des principales différences entre ces deux produits.

PRINCIPALES DIFFÉRENCES



Approche de gestion active ou passive

De nombreux fonds communs de placement traditionnels sont **gérés activement, c'est-à-dire que des gestionnaires de portefeuille chevronnés se chargent du choix des placements**. Leur expérience et leurs connaissances peuvent s'avérer des ressources inestimables, surtout pour bon nombre d'investisseurs qui n'ont tout simplement pas le temps ni l'expertise nécessaire pour effectuer seuls la recherche, les opérations et l'examen de titres individuels.

Les fonds communs de placement sont généralement associés à une gestion active, mais il en existe aussi qui sont gérés de manière passive. Connus sous le nom de « fonds indiciaires », ceux-ci sont conçus pour suivre de près le rendement d'un fonds indiciaire d'actions ou d'obligations reconnu, comme l'indice composé S&P/TSX pour les actions canadiennes ou l'indice des obligations universelles FTSE Canada pour les obligations canadiennes. Contrairement aux fonds communs de placement gérés activement, il n'y a aucune sélection active des titres et le profil de risque et de rendement des fonds correspond à celui de l'indice suivi.

La grande majorité des FNB sont aussi **gérés de manière passive** et suivent un indice (alors que dans le cas d'un fonds commun de placement, c'est un gestionnaire de portefeuille qui surveille les placements). **Les FNB conviennent aux investisseurs qui ont une bonne connaissance des placements et disposent du temps nécessaire pour faire des recherches et négocier des fonds**. Certains FNB à gestion active existent et gagnent même en popularité, mais le présent article se penche principalement sur les FNB indiciaires.

Négociation

Les fonds communs de placement (qu'il s'agisse de gestion active ou de fonds indiciaires) peuvent être achetés et vendus n'importe quel jour où le marché est ouvert, et leurs prix sont fixés une fois par jour après la clôture du marché, à 16 h, heure de l'Est (HE). Pour leur part, les FNB peuvent être négociés et voir leur prix fluctuer tout au long de la journée sur les marchés boursiers (tout comme les actions), ce qui permet aux investisseurs de faire des transactions à n'importe quel moment.



Souplesse des placements

Les fonds communs de placement à gestion active ont un gestionnaire de portefeuille (souvent accompagné d'une équipe d'analystes) qui tente de surpasser le rendement de l'indice sous-jacent et peut modifier les placements pour répondre aux conditions du marché, notamment en changeant la répartition des titres individuels, des secteurs et des régions géographiques, voire dans certains cas la répartition de l'actif.

On considère souvent la grande souplesse offerte par la gestion active comme un avantage particulièrement précieux sur les marchés volatils ou baissiers. À l'inverse, les FNB à gestion passive n'offrent aucune flexibilité en ce qui concerne la modification des placements pour réduire les risques ou accroître le potentiel de rendement. Si l'indice sous-jacent progresse, il en va de même pour le fonds, mais le contraire est aussi vrai.



Divulgarion

La plupart des fonds communs de placement à gestion active divulguent leurs principaux titres (les actions ou obligations détenues dans les fonds) chaque mois et tous leurs titres deux fois par an. Cette information se trouve souvent sur le site Web du fournisseur du fonds commun de placement, tout comme d'autres renseignements importants comme les répartitions sectorielles ou géographiques et les rendements. Dans le cas des FNB à gestion passive, c'est normalement tous les jours que les titres sont divulgués, et les investisseurs peuvent consulter en ligne un portrait type des titres détenus par le FNB à tout moment.

**Frais**

De manière générale, les fonds communs de placement à gestion active sont plus coûteux que les FNB à gestion passive ou les fonds indiciels, car les compétences et l'expérience des professionnels de la gestion des placements, ça se paie. La nature passive des stratégies indicielles fait en sorte que les frais de gestion de la plupart des FNB sont inférieurs à ceux de nombreux fonds communs de placement.

**Cotisations automatiques**

En vous faisant investir un montant fixe à intervalles réguliers, la méthode de la moyenne d'achat vous aide à atténuer l'incidence de l'instabilité des marchés et à régulariser le coût moyen d'achat des unités de fonds communs de placement. Par exemple, vous pouvez décider que 100 \$ seront prélevés sur chacune de vos paies pour ajouter des parts à votre fonds. Malheureusement, la moyenne du coût d'achat n'est pas une méthode pratique à appliquer aux FNB à cause des frais de transaction liés à l'achat de nouvelles parts, qui peuvent s'accumuler rapidement.

APERÇU DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET DES FNB

	Fonds communs de placement à gestion active	FNB conventionnels
Approche de gestion	Gestion active par un gestionnaire de fonds professionnel qui peut modifier le portefeuille (ou sa composition) en tout temps.	Gestion passive qui suit de près un indice reconnu, comme l'indice composé S&P/TSX. Il n'est pas possible de modifier le portefeuille (ou sa composition) comme dans un fonds commun de placement.
Méthode d'achat	L'achat se fait généralement par l'intermédiaire d'une institution financière (comme la Banque Scotia) ou d'un conseiller en services bancaires.	L'achat se fait par l'entremise d'un courtier ou sur une plateforme de courtage en ligne (comme Scotia iTRADE).
Négociation	Les négociations et la fixation des prix s'effectuent une fois par jour, à la clôture du marché.	Les négociations et la fixation des prix se font tout au long de la journée sur les marchés boursiers (tout comme les actions).
Souplesse des placements	La souplesse est plus grande; il est possible de s'écarter de l'indice sous-jacent du fonds.	Le rendement dépend directement de celui des titres indiciels (comme l'indice composé S&P/TSX).
Divulgarion	Les titres principaux sont divulgués chaque mois et la totalité des titres l'est deux fois par année.	Les titres sont divulgués chaque jour.
Frais	Les frais de gestion sont plus élevés.	Les frais de gestion sont plus bas.
Cotisations automatiques	La méthode de la moyenne d'achat convient bien.	La méthode de la moyenne du coût d'achat ne convient pas.



LE SAVIEZ-VOUS?

Voici les produits de placement les plus couramment détenus par les investisseurs canadiens :

- 89 %** Fonds communs de placement
- 69 %** Actions
- 54 %** Certificats de placement garanti (CPG)
- 29 %** Fonds négociés en bourse (FNB)
- 23 %** Obligations

Source : Ipsos Canadian Financial Monitor (12 mois se terminant en août 2021).

Pour en savoir plus sur les fonds communs de placement, visitez le Centre de formation sur fondsscotia.com pour y trouver des vidéos et des informations pratiques.

Rendez-vous sur banquescotia.com pour en apprendre plus sur les FNB offerts par la Banque Scotia et visitez le Centre d'apprentissage sur scotiaitrade.com pour mieux connaître les placements directs avec des FNB.



^{1,2} Source : Statistiques mensuelles de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC) sur les fonds d'investissement – Juillet 2021.

Un placement dans des fonds communs de placement peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant de faire un placement. Les parts de fonds communs de placement ne sont pas garanties; leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.

Survol du marché



SURVOL DU MARCHÉ

Les difficultés d’approvisionnement freinent l’économie, même si les rendements boursiers depuis le début de l’année restent solides

Si l’économie mondiale a connu une forte croissance en 2021, les ruptures de la chaîne logistique l’ont empêchée de croître davantage, en plus de causer des pénuries et de hausser les prix. Le déficit dans la capacité d’expédition s’explique par le manque de conteneurs, par la congestion des ports et par le manque de chauffeurs de camion, à l’heure où les frais d’expédition ont augmenté spectaculairement. Les pénuries de composants de base, comme les semi-conducteurs, ont ébranlé considérablement divers secteurs, nuisant notamment à la production de voitures, de téléphones intelligents et d’électroménagers. Ces enjeux d’approvisionnement chroniques entravent les activités des entreprises dans différents secteurs et pèsent sur les gains des grands indices boursiers depuis quelques mois. Certains experts sectoriels croient que bon nombre de ces enjeux seront résolus en 2022, tandis que d’autres pensent que ces problèmes sont appelés à perdurer.

Les statistiques économiques continuent d'indiquer que l'inflation s'emballle

Au Canada comme aux États-Unis, des comptes rendus économiques soulignent une augmentation des prix de différents biens. Ces hausses de prix sont essentiellement attribuables au choc de la pandémie de COVID-19 sur l'économie mondiale et au solide rebond de l'année écoulée. Les problèmes de la chaîne logistique perdurent, puisque la capacité mondiale d'expédition reste entravée et que les frais d'expédition demeurent astronomiques. Si les banques centrales ont laissé entendre à maintes reprises que l'inflation de cette année est transitoire, encore faut-il savoir combien de temps celle-ci perdurera. La flambée de l'inflation et la possibilité d'un basculement des politiques monétaires pèsent, en 2021, sur les rendements des marchés des titres à revenu fixe, surtout les obligations d'État, plus sensibles au taux d'intérêt.

Les banques centrales se préparent à lever certaines mesures de relance

En réaction à la poussée de l'inflation et aux signes positifs d'une reprise économique, les représentants de la Réserve fédérale américaine (la Fed) et de la Banque du Canada (BdC) évoquent une levée graduelle des mesures de relance. La Fed a laissé entendre qu'elle pourrait commencer à réduire dès novembre ses rachats mensuels d'actifs de 120 milliards de dollars et qu'elle pourrait mettre fin au délestage de son bilan d'ici le milieu de 2022. La BdC a réduit ses rachats mensuels d'obligations, qui sont passés de 5 milliards de dollars par semaine à seulement 2 milliards de dollars par semaine; ces rachats seront probablement encore amoindris. La Fed comme la BdC ont toutes deux promis de maintenir à leurs niveaux actuels les taux d'intérêt jusqu'à ce que l'économie et l'emploi donnent des signes de reprise. Les investisseurs surveillent attentivement les banques centrales, à l'affût de signaux annonciateurs du basculement des politiques monétaires, compte tenu des incidences d'un tel revirement sur les marchés boursiers et les marchés des titres à revenu fixe.



RENDEMENT DES MARCHÉS

Rendement total depuis le début de l'année en \$ CA, au 30 septembre 2021

-4,0 %

Indice des obligations universelles FTSE Canada

17,5 %
Indice composé S&P/TSX

15,3 %
Indice S&P 500

12,8 %
Indice MSCI Monde

-1,5 %
Indice MSCI Marchés émergents

Rendement total au quatrième trimestre en \$ CA, au 30 septembre 2021

-0,5 %

Indice des obligations universelles FTSE Canada

0,2 %
Indice composé S&P/TSX

2,9 %
Indice S&P 500

2,4 %
Indice MSCI Monde

-5,9 %
Indice MSCI Marchés émergents

Source : Morningstar

Banque Scotia^{MD}

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence. © La Banque de Nouvelle-Écosse, 2021. Tous droits réservés.

Ce document est fourni à titre informatif seulement. Il ne doit pas être réputé offrir des conseils financiers, des conseils en placement, ou des conseils fiscaux, ni une garantie pour l'avenir ou des recommandations d'achat ou de vente. Les renseignements fournis dans ce document, notamment sur les taux d'intérêt, les conditions des marchés, les règles fiscales et d'autres aspects des placements, peuvent être modifiés sans préavis, et La Banque de Nouvelle-Écosse n'est pas responsable de leur mise à jour. Dans la mesure où il contient des renseignements provenant de tiers, ces derniers sont jugés exacts et fiables à leur date de publication, mais La Banque de Nouvelle-Écosse ne les garantit pas comme tels. Les lecteurs sont invités à consulter leur propre conseiller professionnel pour obtenir des conseils financiers, des conseils de placement ou des conseils fiscaux adaptés à leurs besoins. Ainsi, il sera tenu compte de leur situation, et les décisions seront fondées sur l'information la plus récente.

Dans le présent document, « spécialiste en placement de la Banque Scotia » désigne un représentant en fonds communs de placement de Placements Scotia Inc. et « conseiller de la Banque Scotia » désigne un représentant en fonds communs de placement ou, au Québec, un représentant de courtier en épargne collective de Placements Scotia Inc. Lorsque vous achetez des fonds communs ou d'autres placements auprès de Placements Scotia Inc., vous traitez avec des employés de Placements Scotia Inc. qui peuvent aussi être des employés de la Banque Scotia et, par conséquent, vendre d'autres produits et services financiers. Les activités menées pour le compte de la Banque Scotia uniquement ne concernent pas Placements Scotia Inc. et ne relèvent pas de sa responsabilité. La Banque Scotia désigne La Banque de Nouvelle-Écosse ainsi que ses filiales et sociétés affiliées, dont Gestion d'actifs 1832 S.E.C. et Placements Scotia Inc.

Les Fonds Scotia^{MD} et les Fonds Dynamique^{MD} sont gérés par Gestion d'actifs 1832 S.E.C., une société en commandite dont le commandité est détenu en propriété exclusive par La Banque de Nouvelle-Écosse. Les Fonds Scotia et les Fonds Dynamique sont offerts par Placements Scotia Inc., ainsi que par d'autres courtiers et conseillers. Placements Scotia Inc. est détenue en propriété exclusive par La Banque de Nouvelle-Écosse et est membre de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels.

Un placement dans des fonds communs de placement peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant de faire un placement. Les parts de fonds communs de placement ne sont pas garanties ni assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) ni aucun organisme public d'assurance-dépôts. Leur valeur fluctue fréquemment, et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.